



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 86873

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille au sujet de la couverture complémentaire CMU. Il désire connaître le nombre de bénéficiaires dans notre pays.

Texte de la réponse

Le nombre de bénéficiaires de la protection complémentaire en matière de santé (couverture maladie universelle complémentaire), instituée par l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale, s'établissait à 4 572 965 en 2002, 4 688 627 en 2003, 4 734 550 en 2004 et 4 794 307 en 2005 (données du fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie). Pour l'année 2005, 4 160 597 personnes bénéficiaient des prestations versées par leur régime de base et 633 710 par un organisme de protection sociale complémentaire. 4 180 036 bénéficiaires résidaient en métropole et 614 271 dans un département d'outre-mer.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86873

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2070

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1129